

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 AVRIL 2017 à 20 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire  
A été convoqué le : 12 AVRIL 2017

**PRESENTS:** Garnero P, Bonneaud D, Louche J, Combin M, Ormieres R, Alibert N, Thibon G, Hautot L, Becquart G, Licini B, Seu B, Avisse F, Mauger E.

**ABSENTS:**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**Garnero Patricia

<b>QUESTION N° 1 : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE ET CCAS 2016</b>
---

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de l'année écoulée

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve le compte administratif de la commune pour l'année 2016  
Soit

Résultat de fonctionnement : 219 555.25 €  
Résultat d'investissement : 322 289.83 €

- Approuve le compte administratif du CCAS pour l'année 2016  
Soit

Résultat de fonctionnement : 4 873.03 €

Monsieur le Maire de ne prend pas part au vote

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

<b>QUESTION N° 2 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF AEP 2016</b>
---

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de l'année écoulée

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve le compte administratif adduction eau potable pour l'année 2016  
Soit

Résultat d'exploitation : 32 946.14 €  
Résultat d'investissement : 97 639.77 €

Monsieur le Maire de ne prend pas part au vote

VOTE : Nb de voix Pour 12 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 3 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2016

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de l'année écoulée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve le compte administratif d'assainissement pour l'année 2016  
Soit

Résultat d'exploitation : 107 129.41€  
Résultat d'investissement : 74 697.37 €

Monsieur le Maire de ne prend pas part au vote

VOTE : Nb de voix Pour 12 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 4 VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les comptes de gestion 2016 produit le centre des impôts (finances locales).

Il confirme que les comptes sont accord avec les comptes administratifs 2016 de la COMMUNE du CCAS de l'AEP et de l'ASSAINISSEMENT.

Il procédera à la signature des comptes de gestion 2016

VOTE : Nb de voix Pour : 13 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 5 : AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE CCAS 2016

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2016 et étudié les propositions du budget 2016, le conseil municipal reprend le résultat de clôture 2016 soit : 219 555.25 € et décide de reprendre au compte 002 « Report à nouveau » de la section de fonctionnement la somme de 164 153.25 € et d'inscrire au compte 1068 de la section d'investissement le reste soit : 55 402 €

CCAS : Résultat de fonctionnement 4 873.03€ reporte cette somme au compte 002 « Report à nouveau » de la section de fonctionnement.

VOTE : Nb de voix Pour : 13 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 6 : AFFECTATION DU RESULTAT AEP 2016

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2016 et étudié les propositions du budget 2016, le conseil municipal reprend le résultat de clôture 2016 soit : 32 946.14 € et décide de reprendre au compte 002 « Report à nouveau » de la section d'exploitation la

somme de 17 025.14 € et d'inscrire au compte 1068 de la section d'investissement le reste soit : 15 921 €

VOTE : Nb de voix Pour : 13 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 7 : AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2016**

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2016 et étudié les propositions du budget 2016, le conseil municipal reprendre le résultat de clôture 2016 soit : 107 129.41 € et décide de reprendre au compte 002 « Report à nouveau » de la section d'exploitation la totalité de la somme soit : 107 129.41 €

VOTE : Nb de voix Pour : 13 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N°8 : TAUX TAXES LOCALES 2017**

Le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2016, après avoir étudié les propositions du budget 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : fixe

- le taux de taxe d'habitation à 8.78 %
- le taux de taxe bâti à 12.52 %
- le taux de taxe foncier non bâti à 62.70 %

Le produit attendu des taxes pour l'année 2017 s'élève à : 203 473 €

VOTE : Nb de voix Pour : 13 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N°9 : VOTE BUDGET COMMUNE – CCAS 2017**

Monsieur Bernard SEU, adjoint aux finances, présente aux conseillers le résultat du travail de la commission des finances, relatifs aux prévisions budgétaires pour l'année 2017  
Il donne lecture des propositions et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget COMMUNAL 2017 dont

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 672 438.00 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à : 430 360.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget CCAS CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIAL 2017 dont

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 9 773 €

VOTE : Nb de voix Pour : 13 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°10 : VOTE BUDGET AEP 2017

Monsieur Bernard SEU, adjoint aux finances, présente aux conseillers le résultat du travail de la commission des finances, relatifs aux prévisions budgétaires pour l'année 2017  
Il donne lecture des propositions et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget AEP ADDUCTION EAU POTABLE 2017 dont

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à : 95 775.00 € €  
Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à : 137 081.00 €

VOTE : Nb de voix Pour : 13 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°11 : VOTE BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Monsieur Bernard SEU, adjoint aux finances, présente aux conseillers le résultat du travail de la commission des finances, relatifs aux prévisions budgétaires pour l'année 2017  
Il donne lecture des propositions et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget ASSAINISSEMENT 2017 dont

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à : 224 115.44 € €  
Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à : 172 355.00 €

VOTE : Nb de voix Pour : 13 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°12 : ADHESION COMMUNE DE ST LAURENT DES ARBRES AU SIIG

La commune de St Laurent des Arbres par délibération en date du 15 novembre 2016 demande son adhésion au SIIG,  
Vu les délibérations du SIIG en date du 8 mars 2017 portant sur l'adhésion de la commune de St Laurent des Arbres et la modification des statuts portant sur la réduction du périmètre

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : d'approuver l'adhésion de la commune de St Laurent des Arbres et d'acter le nouveau périmètre modifiant ainsi les statuts du SIIG.

VOTE : Nb de voix Pour : 13 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°13 : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

L'attribution des subventions communales a été convenue selon les critères calculés par la commission des fêtes et sport. Une somme de 6.000€ doit être répartie en fonctions de différents critères, après avoir pris connaissance des différentes solutions

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : d'allouer la somme de : 6.000€  
Répartie comme suit :

AMICALE LAIQUE	2025€
TENNIS CLUB	800€
CLUB BEL AUTOMNE	300€
ASESPC	1005€
CHASSE ST HUBERT	604€
GPEAV	186€
ASSOCIATION SPORTIVE STEPHANOISE	800€
LES SAINTTETISEURS	280€

VOTE : Nb de voix Pour : 13 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

#### QUESTION N°14 : AUDIT RESEAUX D'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Pour la réalisation un devis nous est présenté :

Collecte des données pour 595.00€

Prise de connaissance du fonctionnement des réseaux AEP pour 1252.50€

Elaboration d'un plan d'action pour 1645.00€

Pour un total de 3482.50€

VOTE : Nb de voix Pour : 13 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

#### QUESTION N°15 : CONVENTION DIETETICIENNE

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Mise à disposition d'un local communal (salle louis Taulier) autorise monsieur le maire a signer la convention entre Madame Garet Bénédicte et la commune.

VOTE : Nb de voix Pour : 13 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0  
0

#### QUESTION N°16 : CONVENTION CHALETS

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Autorise monsieur le maire à signer les deux conventions entre Pont St Esprit et Moby parc

VOTE : Nb de voix Pour : 13 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

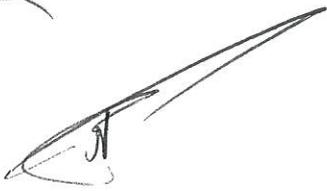
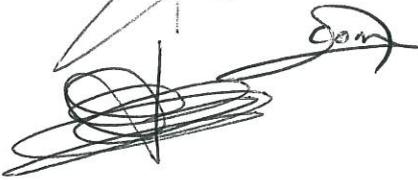
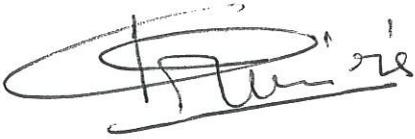
QUESTION DIVERSE : demande local professionnel :

Le conseil décide d'attribuer un local professionnel dans la zone d'activité des Castagnets  
A Madame Girault Marie et autorise monsieur le maire à signer la convention.

La séance est levée à 9h30

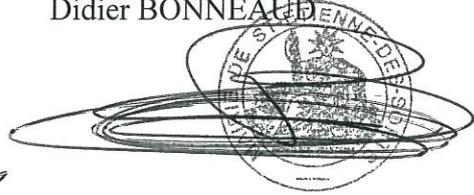
SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX



hibon

LE MAIRE  
Didier BONNEAU



e/bm